

**Fiche de poste**  
**Ministère de la justice**  
**Direction des services judiciaires**  
**Tribunal judiciaire de GUERET**

**Intitulé du poste :** Juriste assistant ressort du tribunal judiciaire de GUERET

**Affectation :** Ministère de la Justice  
**Direction des services judiciaires**  
Tribunal judiciaire de GUERET

**Localisation :** 23 place Bonnyaud – 23011 GUERET cedex

**Poste profilé :** Oui

Le juriste assistant a vocation à être affecté à la cour d'appel ou auprès des tribunaux judiciaires du ressort en fonction des besoins des juridictions. Il apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes, qui exigent actuellement des magistrats qu'ils y consacrent un temps de travail important.

Conformément à son statut prévu aux articles R123-30 et suivants du code de l'organisation judiciaire, le juriste assistant est recruté en qualité d'agent contractuel de l'État relevant de la catégorie A pour une durée de trois années maximum, renouvelable une fois sur le fondement de L123-4 du code de l'organisation judiciaire et son décret d'application n°2017-1618 du 28 novembre 2017 relatif aux juristes assistants et aux personnes habilitées à accéder au bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires. Il bénéficie d'une rémunération globale annuelle brute comprise entre 25 000 et 30 000 euros.

Un recrutement en qualité de magistrat sera ultérieurement envisageable, sous condition d'âge, d'expérience professionnelle et de l'avis favorable de la commission d'avancement à une nomination directe en qualité d'auditeur de justice dans les conditions édictées à l'article 18-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature.

### **I – Missions et organisation :**

Le tribunal judiciaire de GUÉRET est rattaché à la cour d'appel de LIMOGES qui dénombre trois autres juridictions : LIMOGES, BRIVE LA GAILLARDE et TULLE. Il est le seul sur le département de la Creuse. Il abrite également un conseil des prud'hommes, un tribunal de commerce et un conseil départemental d'accès au droit. La cour d'assises et la cour criminelle départementale siègent également à GUÉRET, à raison de deux sessions par an en moyenne.

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions. Le juriste assistant intervient sur le fond du droit et contribue par son expertise à l'analyse juridique des dossiers techniques et/ou complexes, y compris les litiges sériels, qui lui sont soumis par les magistrats. Dans ce cadre précis, il intervient dans l'élaboration du jugement dans la mesure où il apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats en recherchant documentation et jurisprudence, en rédigeant des notes de synthèse de dossiers ou des projets de décisions, sur les instructions et sous le contrôle des magistrats. Il n'est amené à participer ni à la procédure ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans des contentieux complexes et/ou dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement. A cet égard et au sein du tribunal judiciaire de Guéret, il complète une équipe composée d'un chargé de mission en matière de violences intrafamiliales, d'un juriste-assistant affecté au parquet et de trois assistants de Justice.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir directement à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, au suivi des audiences et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches.

### **II - Description du poste**

#### **II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter :**

Le juriste assistant sera affecté en renfort de l'activité des huit magistrats du siège et des trois magistrats du siège de la

juridiction. Il a donc vocation à exercer dans les contentieux civils et pénaux et devra donc faire preuve de connaissances juridiques élargies ne se limitant pas à une seule matière.

Dans ses attributions pénales (40% de son activité), il pourra se voir confier à la demande des magistrats du parquet référents (procureur de la République, vice-procureur ou substitut) la rédaction de synthèses analytiques concernant des dossiers complexes, des recherches sur les normes applicables ou la jurisprudence concernant des infractions spécifiques ou des projets de réquisitoires définitifs.

Dans le cadre de ses attributions civiles (60% de son activité), il lui sera confié par les magistrats siégeant à la chambre civile, le juge des contentieux de la protection, le juge des libertés ou de la détention ou le juge des affaires familiales les mêmes tâches d'analyse, de recherche ou de rédaction de projets de motivation.

## II – 2 : Les volumes de contentieux concernés :

*(Nombre de dossiers, description des stocks et des délais, objectifs de réduction des délais, apports et plus-values attendus du juriste assistant...)* :

La situation du tribunal judiciaire de GUERET est saine en terme de stock d'affaires à juger dans le contentieux pénal. A la faveur de vacances de poste au sein des magistrats du siège fin 2023 / début 2024, il est prévisible que les stocks d'affaires à juger de la chambre civile collégiale ou du juge des affaires familiales se dégrade. Le renfort d'un juriste-assistant dans ces services doit précisément permettre aux magistrats de faire face à un surcroît exceptionnel de leur charge de travail et de conserver un haut niveau de performance en matière de qualité de motivation et délais de jugement.

## II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au président du tribunal et au procureur de la République, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire. Deux magistrats référents, l'un au siège et l'autre au parquet, sont désignés pour assurer son accompagnement et de la répartition de ses tâches au sein du tribunal. Il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat :

- Étude des dossiers en amont des échéances décisionnelles
- Rédaction de notes de synthèse et d'analyse sur les dossiers les plus complexes : recherche de jurisprudence et de doctrine, résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, rédaction du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience, préparation, au pénal, du déroulé de l'audience et des questions à poser...
- Rédaction de projets de motivation de jugement civils
- Préparation des délibérés par la réalisation de dossier synthétique à destination des assesseurs
- Rédaction de réquisitoires définitifs
- Etude de procédures pénales transmises par courrier et proposition de réponses pénales.

## III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement au choix :

- soit d'un doctorat en droit
- soit être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat avec deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte à hauteur de 50%) : travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...

| Savoirs                                                                                                                                                                                                                      | Savoir-faire                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Savoir-être                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtrise de l'organisation judiciaire</li><li>- Excellent ou Très bon niveau en droit</li><li>- Compétences élargies en matière de procédure pénale et de procédure civile</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet</li><li>- Qualité de rédaction et de synthèse</li><li>- Conduire un projet</li><li>- Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes, prendre des initiatives</li><li>- Sens du travail en équipe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Sens de l'organisation, Autonomie</li><li>- Disponibilité notamment géographique</li><li>- Discrétion</li><li>- Adaptabilité, réactivité,</li><li>- Sens de la communication</li><li>- Capacité à rendre compte</li></ul> |

## Renseignements et candidatures :

**Michaël HUMBERT**  
Président du tribunal  
[p.tj-gueret@justice.fr](mailto:p.tj-gueret@justice.fr)

**Alexandra PETHIEU**  
Procureur de la République  
[pr.tj-gueret@justice.fr](mailto:pr.tj-gueret@justice.fr)

